



Caisse Autonome nationale de la sécurité sociale  
dans les mines

77 avenue de Ségur

75714 Paris Cedex 15

Tél : 01 45 66 34 00 Fax : 01 45 66 35 91

## **Présentation du plan maladies chroniques du régime minier**

### **Programme OPERA « Optimisation de la Prise en charge par l'Education, la Relation et l'Accompagnement »**

Les pathologies chroniques sont largement représentées au sein de la population âgée servie par l'offre de santé gérée par le régime minier. La prise en compte de ces maladies représente un important enjeu de santé publique identifié par le ministère de la santé dans son plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques» mettant en avant la nécessité d'améliorer la prise en charge globale des personnes atteintes et repris par la Caisse Autonome Nationale de sécurité sociale dans les mines. Le constat à l'origine de ce Plan est que la qualité du suivi des patients n'est pas toujours conforme aux recommandations de bonnes pratique et que ceux-ci ne disposent pas toujours des informations et de l'éducation nécessaires à la prévention des risques de complications liées à la maladie elle-même ou à son traitement.

Les maladies chroniques affectent considérablement la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes et qui devraient pouvoir bénéficier d'une approche incluant information, prévention, éducation thérapeutique et coordination des soins.

Le rôle du patient et ou des aidants naturels dans le management de sa santé est très largement souligné de même que la nécessité d'une approche personnalisée adaptée à chaque patient.

Le régime a privilégié son action sur trois pathologies chroniques fréquentes (Diabète, Insuffisance cardiaque et BPCO) au sein de trois caisses régionales volontaires dans le cadre d'une expérimentation (Nord-Pas-de-Calais, Sud-Est, Est) et a mobilisé les professionnels de santé tous salariés de ces organismes. Un conseil scientifique et un comité de pilotage ont été constitués à la Caisse Autonome Nationale.



**Caisse Autonome nationale de la sécurité sociale  
dans les mines**

77 avenue de Ségur  
75714 Paris Cedex 15

Tél : 01 45 66 34 00 Fax : 01 45 66 35 91

Les objectifs au minimum recherchés sont représentés par l'évaluation d'un programme spécifique de suivi des malades ainsi que l'évaluation de la pertinence de l'organisation du régime minier dans sa mise en œuvre.

Dans un premier temps, il est proposé à tous les acteurs de santé du régime minier impliqués des formations adaptées : 1 journée sur l'actualisation des données médicales et recommandations sur les trois pathologies chroniques, 5 jours de formation à l'éducation thérapeutique, 1 journée sur le suivi téléphonique et 1 journée consacrée au diagnostic éducatif à domicile.

La formation sera terminée à l'automne et les premiers malades seront inclus dans le programme OPERA en fin d'année. La cible à atteindre en termes d'inclusion est de 450 patients dans le Nord-Pas-de-Calais, 300 dans l'Est et 150 dans le Sud-Est, soit 30 patients par médecin pour un total de 900. Chacune des trois caisses régionales du régime minier doit sélectionner 2 pathologies.

Chaque patient identifié porteur d'une maladie chronique sera intégré dans le programme et bénéficiera de prestations différentes en fonction du niveau de risque qui sera évalué (risque faible, moyen et élevé). Le patient bénéficiera alors d'un parcours personnalisé avec au minimum une information sur la maladie ou une information et des séances d'éducation thérapeutique individuelle ou collective ou une information, des séances d'éducation thérapeutique et un suivi téléphonique. Ainsi, chaque niveau de risque détermine un type de programme et une fréquence plus ou moins soutenue des séances de celui-ci. Enfin, une évaluation sera effectuée à 6 mois, 12 mois, 24 et 36 mois.

Un dossier sera remis à chaque patient contenant l'ensemble des informations utiles sur sa maladie enrichis à chaque contact et à chaque séance d'éducation thérapeutique ainsi que par les différents intervenants de santé concernés. Le recrutement des patients débutera fin 2008. L'expérimentation doit s'étendre sur trois ans.

**Annexes :**

1/ Comité de pilotage présidé par M Erik RANCE (directeur général de la CANSSM) :

- CNAMTS : Drs Aïda Jolivet, Catherine Bismuth
- INPES : Cecile Fournier



**Caisse Autonome nationale de la sécurité sociale  
dans les mines**

77 avenue de Ségur

75714 Paris Cedex 15

Tél : 01 45 66 34 00 Fax : 01 45 66 35 91

- DHOS : Dr Alexandra Fourcade
- HAS : Dr Olivier Obrecht, Sylvie Legrain
- MSA : Vincent Vanbockstael
- LECISS : Marc Morel
- Directeurs des Caisses régionales de la sécurité sociale minière

2/ Conseil Scientifique :

- Dr Gilles Duhamel (IGAS)
- Pr Jean-François d'Ivernois/Rémi Gagnayre (Laboratoire d'éducation thérapeutique, faculté de Médecine, université Paris XIII)
- Pr Claude Jeandel (CHRU de Montpellier)
- Pr Jean-Noël Trochu / Dr Anne-Laure Laprerie (CHU de Nantes)
- Dr Dany Baud (CHSP Chevilly-Larue)
- Dr Michel Varroud-Vial (CH de Corbeil, réseaux Diabète)
- Pr Helen Mosnier-Pudar (Cochin-St Vincent de Paul)
- Jean-Louis Hourtoule, médecin conseil national du régime minier
- Gilles Bignolas, responsable qualité santé du régime minier